

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 3 avril 2017

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 3 avril 2017

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 3 Avril 2017

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 3 AVRIL 2017**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absents excusés : FEROUSSIER Christian (pouvoir à martine FINIELS), UGHETTO Laurent (Pouvoir à Laurence ALLEFRESDE).

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Sous – Fonction 02 : ADMINISTRATION GENERALE

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources

➤ DIRECTION : Secrétariat Général

0.38 (RS) AJUSTEMENT DE DESIGNATION

A l'Unanimité,

Approuve les listes de représentation dans les organismes extérieurs de Mesdames Brigitte ROYER, Dominique PALIX, Sylvie DUBOIS, Martine FINIELS et Monsieur Denis DUCHAMP, jointes en annexe.

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

Sous – Fonction 22 : ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Education

2.1 SORTIES ET STAGES APPN

A l'Unanimité,

Approuve l'attribution d'une subvention de 1 560 € au collège Louis Jovet de Saint Agrève dans le cadre des activités de pleine nature - stages de pleine nature (APPN stages de pleine nature).

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

2.2 CONVENTION PORTANT SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

A l'Unanimité,

Approuve la convention tripartite de restauration entre le Département, le collège de Laboissière à Villeneuve-de-Berg, et le collège de Jastres, à Aubenas jointe en annexe.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

2.3 COLLEGES PUBLICS MATERIEL PEDAGOGIQUE (Annexe modificative portant modification d'une erreur matérielle sur le montant du coût de l'équipement de Tournon)

A l'Unanimité,

Approuve les subventions à allouer au titre de 2017 relatives à l'équipement matériel pédagogique des collèges publics à hauteur de **67 000 €** selon le tableau joint en annexe modificative.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 912 sous-fonction 221 du budget départemental.

Sous – Fonction 23 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Education

2.4 PRETS D'HONNEUR

A l'Unanimité,

Décide de l'octroi d'un prêt d'honneur à l'étudiante figurant sur le tableau joint en annexe du projet de délibération (1 prêt de 1 000 €).

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 923 sous-fonction 02 du budget départemental.

<h2>FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</h2>
--

Sous – Fonction 31 : CULTURE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Culture

3.5 CULTURE (Annexe 2 modificative)

A l'Unanimité,

Adopte le nouveau règlement d'aide en faveur des radios associatives de territoire tel que détaillé en annexe 1 et **abroge** l'ancien règlement adopté par délibération en date du 16 octobre 1984.

Adopte le nouveau règlement d'aide en faveur du dispositif « Collège au Cinéma » tel que détaillé en annexe 2 modificative.

Approuve le nouvel appel à projets en faveur du « soutien aux résidences de territoire » tel que défini en annexe 3.

Approuve la convention de stage Drôme/Ardèche pour une mission d'évaluation sur les Territoires d'Education Artistique et Culturelle et **autorise** le Président à la signer (annexe 4).

Approuve le projet de Contrat Territoire Lecture et **autorise** le Président à le signer (annexe5).

Sous – Fonction 33 : JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE...) ET LOISIRS

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Sport, Jeunesse et Vie Associative

3.6 POLITIQUES DE JEUNESSE ARDECHE - DROME CONVENTIONS AVEC LES FEDERATIONS D'ANIMATION ET D'EDUCATION POPULAIRE

A l'Unanimité,

Approuve les conventions à intervenir avec :

- l'Union Bi-Départementale des MJC en Ardèche et Drôme et le département de la Drôme (annexe 1),
- le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes et le Département de la Drôme (annexe 2).

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

Alloue les subventions suivantes :

- **35 000 €** à l'Union Bi-départementale des MJC en Ardèche et Drôme,
- **10 000 €** au Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

3.7 POLITIQUE DE JEUNESSE CONVENTIONNEMENTS RELATIFS AU PROJET "AJIR"

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Approuve, dans le cadre de la gestion financière du projet multipartenarial AJIR, assurée par le Département, les conventions à intervenir avec :

- la MJC d'Annonay (annexe 1),
- l'association AMESUD (annexe 2),
- la Mission Locale Ardèche Méridionale (annexe 3),
- le Syndicat Mixte des Inforoutes (annexe 4),

- l'association Le Mat Ardèche (annexe 5),
- la FRAPNA Ardèche (annexe 6),
- l'association OCCE Ardèche (annexe 7),
- la Maison De l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale (annexe 8),
- le Foyer Habitat Jeunes de Privas (annexe 9),
- l'association du Labo.Ve SIMPLON (annexe 10).

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

FONCTION 4 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE

Sous – Fonction 41 : PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ **DIRECTION : Enfance - Santé - Famille**

· **SERVICE : Santé**

4.8 AIDE A DOMICILE AUX FAMILLES : AVENANT AUX CONVENTIONS EXISTANTES

A l'Unanimité,

Autorise la signature d'un avenant :

- à l'accord-cadre 2014-2016 pour le dispositif de l'aide à domicile aux familles signé entre la CAF et la MSA
- aux conventions qui lient le Département avec les Associations d'aide à domicile (AMFD Annonay, AFAD La Voulte, ADMR Aubenas et Association Familiale Bourg St Andéol).

4.9 SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DU MULTI ACCUEIL DE SERRIERES

A l'Unanimité,

Attribue la subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € à l'AGIPE de Peaugres pour l'aménagement de la crèche de Serrières.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 914, sous-fonction 41 du budget départemental.

FONCTION 5 : ACTION SOCIALE

Sous – Fonction 51 : FAMILLE ET ENFANCE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass

· SERVICE : Education

5.10 AIDE AUX VACANCES EN FAMILLE

A l'Unanimité,

Approuve le contenu de l'appel à projet figurant en annexe de la présente délibération.

Approuve la période de publication prévue entre le 10 avril et le 31 mai 2017.

Autorise le Président à procéder à la publication de l'appel à projet.

➤ DIRECTION : Enfance - Santé - Famille

· SERVICE : Enfance

5.11 CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION NATIONALE D'ENTRAIDE - ANEF VALLEE DU RHONE

A la Majorité,

Pour : 33 (24 Groupe Majorité Départementale de Gauche), (9 Groupe Ardèche Avenir)

Abstention : 1 (Groupe Ardèche Avenir) M. Jean-Paul VALLON

Alloue une subvention de 45 000 € qui sera absorbée par un reliquat d'excédent du service SESAM 07.

Approuve la convention entre le Département et l'Association Nationale d'Entraide – ANEF Vallée du Rhône permettant le financement et la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la situation des Mineurs Non Accompagnés privés temporairement ou définitivement de leur famille (MNA) se présentant spontanément au sein du département de l'Ardèche et autorise le Président du Département à la signer (Annexe 1).

Sous – Fonction 52 : PERSONNES HANDICAPEES

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ DIRECTION : Autonomie

5.12 CARTE MOBILITE INCLUSION

A l'Unanimité,

Approuve la signature de la Convention locale et de ses annexes relative à la Carte Mobilité Inclusion.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Sous – Fonction 54 : REVENU MINIMUM D'INSERTION

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ **DIRECTION : Action Sociale Insertion**

· **SERVICE : Insertion**

5.13 POLITIQUE D'INSERTION

A l'Unanimité,

Approuve la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte Partenaire » de la CAF et ses annexes et **autorise** le Président du Département à les signer (Annexe 1, annexe 1.1, annexe 1.2).

Approuve la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017 – 2019 conclue avec l'Etat et **autorise** le Président du Département à la signer (Annexe 2).

Approuve la convention 2017 « Initiation à la dématérialisation au sein de la communauté des gens du voyage » conclue avec l'association AMESUD, **attribue** une subvention de 5000 euros et autorise le président du Département à signer la convention (Annexe 3).

Sous – Fonction 58 : AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités**

➤ **DIRECTION : Educ., Sport, Jeunesse, Vie Ass**

· **SERVICE : Sport, Jeunesse et Vie Associative**

5.14 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE AIDE DEPARTEMENTALE ALLOUEE AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

A l'Unanimité,

Approuve au titre de l'aide aux associations départementales d'anciens combattants et victimes de guerre, la répartition des subventions de fonctionnement en faveur de 20 associations pour un montant total de **12 000 €** suivant annexe jointe.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 935 sous-fonction 58 du budget départemental.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Développement Economique**

· **SERVICE : Tourisme et Agriculture**

5.15 SOLIDARITE SOCIALE AGRICOLE

A l'Unanimité,

Attribue, au titre du dispositif relatif aux aides aux services de remplacement, les subventions présentées en annexe pour un montant de 11 250,00 €, pour des journées de remplacement réalisées en 2016.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 935 – sous-fonction 58 et sur le programme AGRISOCIAL 2017-1 du budget départemental.

FONCTION 6 : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Sous – Fonction 61 : EAUX ET ASSAINISSEMENT

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Eau et Politiques Territoriales

6.16 POLITIQUE DE L'EAU

A l'Unanimité,

I/ Contrats Ardèche Terre d'Eau

Approuve les affectations de crédits départementaux en faveur des collectivités des territoires "CEVENNES - PAYS DES VANS" (Annexe 1), "HAUT VIVARAIS - VAL EYRIEUX" (Annexe 2), "HAUTES CEVENNES" (Annexe 3), "RHONE - COIRON - GORGES DE L'ARDECHE" (Annexe 4), "SERENA - VOCANCE (Annexe 5), "ARDECHE ET AFFLUENTS AMONT" (Annexe 6), "BEAUME - DROBIE - LIGNE" (Annexe 7), "CANCE - DEUME ET AFFLUENTS RHONE NORD" (Annexe 8), "DOUX - MIALAN" (Annexe 9), pour un **montant total de subvention de 967 383 €**.

Le détail des affectations est précisé dans les annexes jointes à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916, sous-fonction 61 du budget départemental.

Sous – Fonction 62 : ROUTES ET VOIRIE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

➤ DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens

· SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier

6.17 GESTION DU PATRIMOINE FONCIER

A l'Unanimité,

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée.

Autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche.

ACQUISITIONS FONCIERES AU PROFIT DU DEPARTEMENT

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix €/m ²	Indemnité Principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 216 – Travaux de dégagement de visibilité PR 18+400 – Commune de MALBOSC							09W02M02
MALBOSC	B 1018	34	0.70	23.80		50.40	SCI LA DERNIERE PLUIE
	B 1020	38	0.70	26.60			
RD 120 – Travaux de dégagement de visibilité et de mise en sécurité du carrefour – Commune de INTRES							15N04N01
INTRES	AK 374	114	0.15	17.10		17.10	Mme MASSE Laure

➤ DIRECTION : Routes

- SERVICE : Service Entretien, Exploitation Gestion du domaine public

6.18 DOSSIER D'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION DE LA ROUTE

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Approuve le dossier annexé sur l'Organisation de l'Exploitation de la Route.

- SERVICE : Service Pilotage

6.19 PREVENTION ROUTIERE

A l'Unanimité,

Approuve la poursuite de la convention du 16 juin 2016 susvisée.

Alloue au profit du Comité Départemental de la Prévention Routière, la somme de 15 000 €, au titre de la subvention annuelle 2017.

Cette subvention sera imputée au chapitre 936, fonction 628, compte nature 6574.

6.21 TRAVERSESES

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Valide le dossier présenté par la communauté de commune du Bassin d'Aubenas pour la Commune de VINEZAC.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 20 077,42 euros à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas pour la réalisation de l'aménagement de la place du Chalendas sur la route départementale 423 à VINEZAC.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Valide le dossier présenté par le Syndicat Intercommunal de Voirie et de Travaux Annexes (SIVTA) pour la commune de MONTREAL.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 81 333,84 euros au Syndicat Intercommunal de Voirie et de travaux Annexes (SIVTA).

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et le Syndicat Intercommunal de Voirie et de Travaux Annexes pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la route départementale 312 à MONTREAL.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP RHEABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

6.22 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ROUTIERES

A l'Unanimité,

Affecte les autorisations de programme à l'opération présentée en annexe.

Définit l'opération RD107 – RD86 – Aménagement du carrefour sur la commune de Viviers au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

6.23 CONVENTION DE DEPLACEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE GERE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'OUVEZE-PAYRE (SIOP)

A l'Unanimité,

Approuve la convention ci-annexée, relative au déplacement du réseau d'eau potable géré par le Syndicat Intercommunal d'Ouvéze-Payre, à intervenir entre le Département et ledit syndicat,

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à procéder à la signature de celle-ci,

Dit que l'indemnité de 37 000 € HT, allouée audit syndicat sera imputée au chapitre 916, sous-fonction 628, opération AGE70E01.

FONCTION 7 : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Sous – Fonction 72 : LOGEMENT

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités Education et Mobilités

➤ DIRECTION : Action Sociale Insertion

· SERVICE : Action sociale et Logement

7.24 POLITIQUE LOGEMENT ET HABITAT

A l'Unanimité,

Adopte la nouvelle version de l'annexe 2 « critères communs aux aides directes individuelles » du règlement intérieur du Fonds unique logement (annexe I) et **abroge** la version antérieure approuvée le 18 décembre 2014.

Approuve la Charte partenariale portant sur le fonctionnement du repérage et traitement de l'habitat indigne et non-décent dans le département de l'Ardèche, et **autorise** le Président à signer, au nom du Département, ladite charte selon le projet figurant en annexe (annexe II).

Approuve la convention 2017 pour la mise en œuvre d'un Observatoire de l'habitat de l'Ardèche conclue avec l'ADIL 26 et **autorise** le Président à signer, au nom du Département, ladite convention selon le projet figurant en annexe (annexe III).

7.25 LOGEMENT SOCIAL - GARANTIE D'EMPRUNTS

A l'Unanimité,

Article 1 - L'assemblée délibérante du Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **70 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **237 669,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 60779** constitué de 2 lignes de Prêt. (« **Le Village, Rue Viognier** » à **TALENCIEUX**)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Sous – Fonction 73 : ENVIRONNEMENT

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens

➤ DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens

· SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier

7.26 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Site du Bois de Païolive et des Gorges du Chassezac

Approuve les acquisitions amiables référencées dans le tableau ci-dessous pour une surface de 38 400 m² et pour un montant total de 3 840 €, hors frais SAFER et actes associés, à prélever sur la ligne de crédit 22209 Acquisitions terrains ENS :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface m²	Lieux-dits	Nature	Propriétaires	Valeur vénale (0,10 €/m²)	Honoraires SAFER T.T.C.
BERRIAS et CASTELJAU	B 191	8 620	Blanchardures	landes	Consorts ALMERAS / SAUT et FRAISSE	862 €	780 €
	B 226	8 760	Blanchardures	landes	Consorts FRAISSE	876 €	
	B 544	5 360	Païolive	bois taillis		536 €	
	B 545	2 910		landes	291 €		
	B 514	2 930		landes	Madame AGIER Ginette	293 €	
	B 515	4 510		taillis		451 €	
	B 516	5 310	landes	531 €			
		38 400				3 840 €	

Autorise la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Site des Tourbières et ruisseaux à l'ouest du plateau de Coucouron

Approuve les acquisitions amiables référencées dans le tableau ci-dessous pour une surface de 22 125 m² et pour un montant total de 3 318,75 €, hors frais d'actes associés, à prélever sur la ligne de crédit 22209 Acquisitions terrains ENS :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface m ²	Lieux-dits	Nature	Propriétaires	Valeur vénale (0,10 €/m ²)
ISSANLAS	C 1326	200	Serre des Escoussous Gènes	Landes	Association des Paralysés de France et Consorts GENOT	30,00 €
	B 66	7 145	Saint-Clair			1 071,75 €
	B 85	10 250				1 537,50 €
	B 86	4 530				679,50 €
TOTAL		22 125				3 318,75 €

Autorise la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

Approuve la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau au titre des zones humides et **autorise** le Président à entreprendre les démarches et à signer les documents correspondants.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Environnement

7.27 ESPACES NATURELS SENSIBLES

Christine MALFOY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour : 33

I. Mise en œuvre des conventions « Ardèche Nature »

1. Entité paysagère des « Gorges du Chassezac et Bois de Païolive et d'Abeau »

Approuve la convention Ardèche Nature 2017-2019 avec la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes d'un montant maximum de 150 000 €, telle que figurant en annexe 1,

2. Entité paysagère de Plateau de Montselgues et Vallées de la Beaume, de la Thines et de la Drobie,

Approuve la convention Ardèche Nature 2017-2019 avec le Syndicat Beaume-Drobie, d'un montant de 90 550 € telle que figurant en annexe 2,

3. Entité paysagère de Vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne

Approuve la convention Ardèche Nature 2017-2019 avec le Syndicat Mixte Ardèche Claire d'un montant de 84 720 € telle que figurant en annexe 3,

4. Entité paysagère des Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc

Approuve la convention Ardèche Nature 2017-2019 avec le Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour un montant maximum de 150 000 €, telle que figurant en annexe 4,

II. Appel à projet « Recherche ». Convention Ardèche-Nature avec l'Université de Lyon

Approuve la convention Ardèche Nature avec la délégation Rhône Auvergne du Centre National de Recherche scientifique pour un montant total maximum de 6 800 € selon le tableau financier présenté en annexe 5 et autorise le Président du Département à la signer.

Alloue à la délégation Rhône Auvergne du Centre National de Recherche scientifique une subvention de 6 800 €.

III. Appel à Projets en faveur de l'éducation à la nature : "Collège Nature » et "Natur'Ardèche : Ecole Sensible", 3ème édition.

Approuve le règlement de l'appel à projets « Collège Nature » pour l'année scolaire 2017-2018 (annexe 6),

Approuve le règlement de l'appel à projets « Natur'Ardèche : école sensible » pour l'année scolaire 2017-2018 (annexe 7),

Autorise le Président du Conseil Départemental à les lancer pour un montant maximum de 35 000 €.

IV. Attribution de subventions inscrites dans les conventions Ardèche-Nature

Approuve en application des conventions Ardèche Nature et de leurs avenants respectifs, les subventions aux maîtres d'ouvrages présentés dans le tableau détaillé en annexe 8 pour un montant total de 16 182 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le budget départemental chapitre 937 – sous fonction 738.

7.28 ENVIRONNEMENT – ENERGIE

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Opposition : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

A. Plan énergie départemental

Précise les conditions de répartition de l'aide départementale approuvée au BP 2016 (20 000 €), dans le cadre de la convention multipartite relative à la plateforme de rénovation énergétique de l'Ardèche présentée en annexe 1, à savoir : l'attribution de la totalité de la subvention au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche selon la répartition suivante : mission 4 - communiquer sur le dispositif : 4 000 € ; mission 6 - accompagner les acteurs territoriaux : 6 990 € ; mission 10 - étudier la pérennisation de la plateforme : 9 010 € ;

Décide pour que l'aide du Département puisse faire effet levier sur les crédits du FEADER, que la subvention allouée pour chaque mission sera répartie entre les périmètres des GAL Ardèche Verte et Ardèche³ selon la clé de répartition suivante : 25,20% pour Ardèche Verte et 74.80% pour Ardèche³ ;

Attribue d'ores et déjà au titre de l'engagement départemental une subvention de 4 045 € TTC au taux de 24 %, au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour la mise en œuvre d'une première tranche des actions 4, 6 et 10 de la plateforme de rénovation énergétique des logements privés de l'Ardèche.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le budget départemental chapitre 937 – sous-fonction 738.

B. Convention cadre avec la CRIIRAD

Attribue une subvention de 30 240 € à la CRIIRAD pour la gestion du réseau de balises relatives à la radioactivité sur le territoire du département de l'Ardèche pour l'année 2017,

Approuve la convention cadre 2017 à intervenir avec la CRIIRAD, suivant l'annexe 2 jointe,

Autorise le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur la ligne de crédit - env. 20 767 – chapitre 937 – sous-fonction 738 du budget départemental.

➤ DIRECTION : Pôle Développement Durable

· SERVICE : Serv Développement Durable

7.29 CONVENTION OPERATION GRAND SITE COMBE D'ARC 2017

Christine MALFOY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour : 33

Approuve le contenu de la convention à intervenir avec le SGGA précisant les conditions et modalités de l'aide du Département, jointe en annexe à la délibération.

Autorise le Président à la signer.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 937 du budget départemental (crédits ENS).

Sous – Fonction 74 : EQUIPEMENT RURAL

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires

➤ DIRECTION : Développement Rural

· SERVICE : Eau et Politiques Territoriales

7.30 ARDECHE DURABLE 2016

A l'Unanimité,

Approuve l'affectation, dans le cadre du dispositif ARDECHE DURABLE 2016 (volet « Projets Structurants et Développement Durable ») des aides selon le détail figurant en annexe pour un montant total de 64 964 €.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'autorisation de programme PILOTS DD 2016-1. Ils seront mandatés sur le chapitre 917, sous-fonction 74 du Budget Départemental.

FONCTION 9 : DEVELOPPEMENT

Sous – Fonction 92 : AGRICULTURE ET PECHE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Développement Economique**

· **SERVICE : Tourisme et Agriculture**

9.31 AGRICULTURE

A l'Unanimité,

Approuve l'avenant n° 2 à la convention de service public entre le Département et l'Etat, relative à l'instruction des dossiers dans le cadre du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes, tel que présenté en annexe 1, et
autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Approuve l'avenant à la convention entre le Département et Agri Bio Ardèche, relative au programme d'actions de développement de l'agriculture biologique, sur les volets "environnement" et "social et éducation", tel que présenté en annexe 2, et
autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Sous – Fonction 93 : INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Territoires**

➤ **DIRECTION : Développement Economique**

· **SERVICE : Tourisme et Agriculture**

9.32 FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'IMMOBILIER MULTISERVICES - COMMUNE DE MALBOSC

A l'Unanimité,

Attribue au titre du règlement « Fonds Départemental d'Aide à l'Immobilier en faveur des activités commerciales et artisanales de première nécessité », une subvention de 38 400 € à la commune de Malbosc pour la création d'un multiservices sur la commune. Cette subvention représente 20% d'une dépense évaluée à 192 000 €.

Cette subvention est attribuée sous réserve de l'exercice réel d'activités de première nécessité en plus de l'activité bar- restaurant.

Autorise le Président du Département à signer la convention attributive de subvention à intervenir.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur l'AP FDAI 2017/1 et mandatés sur le chapitre 919 sous fonction 93 du budget départemental.

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Sous – Fonction 01 : OPERATIONS NON VENTILABLES

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources Humaine DGA**

➤ DIRECTION : Ressources Humaines

· SERVICE : Gestion des Carrières

0.33 (RS) REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES : DISPOSITIF TRANSITOIRE

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Approuve les termes de la présente délibération, à titre temporaire, pour permettre le paiement des heures supplémentaires aux agents exerçant les emplois listés en annexe, les agents titulaires à temps complet, à temps non complet, à temps partiels et les agents contractuels.

0.34 MISE A DISPOSITION D'AGENT

A l'Unanimité,

Autorise le Président du Département à signer, au nom du Département la convention de mise à disposition auprès du Département de l'Ardèche de Madame FENOUIL Magali, attachée territoriale au Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale, afin d'exercer les fonctions de chargée de mission jeunesse pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2017.

Sous – Fonction 02 : ADMINISTRATION GENERALE

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Cabinet**

➤ DIRECTION : Communication

· SERVICE : Serv Communication

0.35 PROPOSITION DE PARTENARIAT D'IMAGE - COMMISSION DE LA PROMOTION DU DEPARTEMENT

A l'Unanimité,

Alloue les subventions, au titre de la Commission de Promotion, dont le détail est joint en annexe pour un montant total de 25 500€.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 930, sous fonction 02 du budget départemental.

Autorise le Président du Conseil Départemental, à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat à intervenir avec les bénéficiaires.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

➤ DIRECTION : Patrimoine immobilier et des Moyens

· SERVICE : Gestion Adm du Patrimoine et du Foncier

0.36 CESSIION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE SAINT ETIENNE DE LUGDARES

A l'Unanimité,

Approuve la cession à la commune de Saint Etienne de Lugdarès de l'immeuble anciennement à usage de gendarmerie, cadastré section AD n° 242, au prix de 130 000 €,

Autorise la signature, au nom du Département, de l'acte de cession correspondant, ci-annexé.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources**

➤ DIRECTION : Juridique et Marchés Publics

· SERVICE : Marchés Publics

0.37 COMMANDE PUBLIQUE

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de services (délibération modificative)

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de travaux et de services, détaillées en annexe 1 modificative (Modification portant sur le point complémentaire évaluation du plan forêt).

- Assistance technique "Fonds Social Européen" (FSE).

- RD86 B Pont suspendu d'Andance-Andancette - Diagnostic de la câblerie.

- Prestation de coaching et d'accompagnement personnalisé pour les cadres.

- Accompagnement préalable à un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) des agents recrutés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) au sein des Directions Territoriales d'Aides Sociales

- Formation des assistants maternels.

- Six opérations distinctes pour le programme d'investissement des collèges et des bâtiments départementaux.

- Evaluation du plan forêt.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la commission d'appel d'offres

Il est donné acte du compte rendu du marché passé par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°2.

Le marché objet de la présente délibération peut être consulté au Conseil Départemental, Service des Marchés Publics, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.68)

A l'Unanimité,

Délibération n° 3 : Information sur la passation des marchés soumis à la commission Ad'Hoc

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°3.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental Service des Marchés Publics, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.68).

A l'Unanimité,

Délibération n° 4 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique

Prend note de l'avenant de transfert du marché relatif aux transports d'élèves handicapés (lot 5 / SUHD) suite à la vente de l'entreprise de TAXI PAOLI représenté par Gilles LAURENCON à la société Taxi MARCO représentée par Marc PHILIPPOT à compter du 1^{er} avril 2017.

L'avenant objet de la présente délibération peut être consulté au Conseil Départemental, Service des Marchés Publics, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.68).

A l'Unanimité,

Délibération n° 5 : Dispositions diverses

Prend note du correctif des imputations budgétaires pour la définition d'opération relative à l'expérimentation des conférences familiales.

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 20**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 11 H 05

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX

